
Dons patriotiques des républicains du département de la Meurthe, annoncés par l'administration provisoire, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques des républicains du département de la Meurthe, annoncés par l'administration provisoire, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 313-314;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36104_t2_0313_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

34

Un membre [ROGER DUCOS] fait part que le comité de surveillance du district de Dax, département des Landes, lui écrit qu'un bâtiment hollandais, battu par la tempête et chargé de grains, a fait naufrage sur la côte de Cap-Breton : la municipalité a constitué l'équipage prisonnier au nom de la République, et s'occupe à décharger les grains pour les sans-culottes français (1).

Insertion au bulletin (2).

35

Le général de division provisoire Beaufort, commandant à Vitré et autres lieux, instruit la Convention de l'arrestation de l'ex-prince de Talmont; de Perault, ancien major du corps royal, commandant en chef l'artillerie des rebelles; de Bougon, procureur général-syndic du département du Calvados; de cinq autres rebelles de marque, entre autres l'adjutant-général du lâche Puteau, général des insurgés de Fougères : il se nomme Patard de la Meslinières (3).

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Du quartier-général à Vitré, 17 niv. II] (5)

« Citoyen Président,

Je te fais part de l'arrestation de l'ex-prince de Talmont; de Perault, ancien Major du Corps royal et commandant en chef de l'artillerie des rebelles; de Bougon, procureur général syndic du département du Calvados; de cinq autres rebelles de marque, entr'autres l'adjutant général du lâche Puteau, général des insurgés de Fougères; il se nomme Patard de la Meslinières; la plupart ont envoyé leur âme au Père Éternel; je leur ai donné cette permission et comme ils n'avaient besoin que d'une obole chacun, pour le passage du Styx, je leur ai retenu 24 000 l. que j'ai distribuées, par ordre du citoyen Esnué la Vallée, à la garde nationale de la Basouche (6), qui a arrêté l'ex-prince Talmont, son cuisinier et Bougon, ainsi qu'aux soldats qui composent la division que je commande. Les citoyens de la Basouche qui formaient les postes avancés désireraient qu'il soit parlé d'eux aux Bulletins; ce sont de très chauds patriotes qui servent bien; je suis très content d'eux.

Nous faisons des prises tous les jours, nous détruisons la horde infernale des Chouans.

(1) P.V., XXIX, 241. Minute dans C 287, pl. 857, p. 20. Mention dans *Antiféd.*, p. 411; *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, 413; *J. Lois*, n° 474; *Ann. patr.*, p. 1701; *C. Eg.*, n° 515; *Ann. Fr.*, n° 47; *J. Fr.*, n° 478; *Batave*, p. 1343; *Audit. nat.*, n° 479; *J. Perlet*, p. 362; *J. Paris*, p. 1534; *Mess. soir*, n° 515.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv.

(3) P.V., XXIX, 241. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *Mon.*, XIX, p. 216; *M.U.*, XXXV, 413; *J. Lois*, n° 474; *Débats*, n° 482, p. 358; *C. Eg.* n° 515; *C. univ.*, 26 niv.; *Ann. R.F.*, n° 47; *J. Fr.*, n° 478; *Batave*, p. 1344; *J. Perlet*, p. 362; *J. Paris*, p. 1534; *Mess. soir*, n° 515.

(4) Bⁱⁿ, 25 niv.

(5) C 287, pl. 862, p. 12.

(6) La Bazoche.

J'espère, Citoyen Président, t'annoncer leur destruction entière. Salut et Fraternité.»

BEAUFORT (1).

P.-S. — Je t'envoie 50 l. données pour les frais de la guerre par le cⁿ Diacre, capitaine de la c^{ie} des canonnières du Contrat social de Paris (2).

L'assemblée applaudit au zèle et à la surveillance des habitants de La Bazoche (3).

36

L'agent national du district d'Yrieix-la-Montagne s'empresse d'annoncer à la Convention que la vente des biens des émigrés s'opère dans ce district avec un succès incroyable; un domaine estimé 21,758 liv., a été vendu 62,935 liv.; un autre, estimé 17,154 liv., a été vendu 44,175 liv. (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[Yrieix-la-Montagne, 18 niv. II; au présid. de la Conv.] (6)

« Je m'empresse d'annoncer à la Convention que la vente des biens des émigrés s'opère dans ce district avec un succès incroyable. Un domaine estimé 21 758 l. a été vendu 62 935 l. Un autre estimé 17 154 a été vendu 44 175. Enfin l'affiche des biens vendus ce jour-là portoit une situation de 70 630 et la vente est de 175 660 l. Voilà la réponse à ceux qui croyoient décourager et intimider les Républicains en fabriquant des moyens de terreur panique sur ces ventes.

Respect à la Représentation nationale. »

G. SULPICY (*agent nat.*).

37

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 22 nivôse; la rédaction est adoptée.

Un autre secrétaire lit celui du 23; il est adopté (7).

38

L'administration provisoire du département de la Meurthe écrit que les républicains de ce département viennent de toutes parts couvrir l'autel de la patrie des richesses usurpées au peuple par le charlatanisme des prêtres, et en-

(1) Au sujet de Beaufort et de l'arrestation de Talmont, AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 175, donne l'analyse d'une lettre d'Esnué de la Vallée dénonçant les manœuvres de Garnier (de Saintes) « qui a voulu chercher à se faire un mérite et faire parler de lui en annonçant le premier à la Convention les arrestations intéressantes de Talmont et de Bougon auxquelles il n'a nullement participé, mais bien le général Beaufort, à qui j'avais donné l'ordre exprès de faire partir un détachement suffisant pour l'arrêter de suite dans le bois... ». Il fait l'éloge de Beaufort que Garnier a fait arrêter, puis relâcher. Voir ci-dessus, séance du 16 niv., n° 50.

(2) P.V., XXIX, p. 345.

(3) *Antiféd.*, n° 51, p. 412.

(4) P.V., XXIX, 241. Mention dans *Mon.*, XIX, p. 216; *M.U.*, XXXV, 413; *Débats*, n° 482, p. 359.

(5) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl.).

(6) C 288, pl. 887, p. 13.

(7) P.V., XXIX, 241.

tassées stérilement dans leurs temples; déjà onze caisses en sont remplies; 5,270 marcs d'argent sont prêts à être envoyés (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Nancy, 19 niv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Les républicains du département de la Meurthe, viennent de toutes parts couvrir l'autel de la Patrie des richesses usurpées au peuple par le charlatanisme des prêtres, et entassées stérilement dans leurs temples.

Déjà onze caisses en sont remplies; 5 270 marcs d'argent sont prêts à être envoyés.

Il reste encore à recueillir l'offrande de trois districts et de quelques communes qui s'empres- sent aussi de suivre l'exemple de leurs frères.

Mandez nous, citoyens Représentans, où nous devons déjà envoyer ces 5 270 marcs tout prêts à partir et ce qui va nous arriver des districts et communes qui n'ont point encore terminé leur travail à cet égard. Salut et Fraternité.»

BIGEROT (présid.).

39

Dénonciation faite par la société populaire d'Etampes, relativement à des rassemblemens nombreux et dangereux, qui se sont élevés dans quelques municipalités de ce district, sous prétexte de culte religieux, et où nombre d'officiers municipaux se rendent en écharpe (4).

[Etampes, s. d.] (5)

« Citoyens Représentans,

Ce n'est pas assez que Toulon soit reconquis à la liberté, que la Vendée soit exterminée, ce n'est pas assez que l'on compte victoire sur victoire dans le nord, il faut encore que les restes du fanatisme expirant disparaissent du sol de la liberté.

La Société républicaine des Sans-Culottes d'Etampes, sait que tous ces prodiges sont dûs aux mesures fortes et vigoureuses que vous avez décrétées; à votre exemple elle concourt de tous ses moyens au triomphe de la République, et à la ruine de tous ses ennemis; mais elle est indignée de voir que ses travaux soient interrompus par des dénonciations contre une poignée de ces hommes, qui s'ils existent encore devroient faire les morts depuis que la secte à laquelle ils appartenoient a été rasée par la masse nationale.

On a dénoncé à la Société que dans la commune de Chalo Saint Mars voisine du chef-lieu de district, un prêtre qui continue son métier étoit le noyau d'un rassemblement qui pourroit être dangereux. Aussitôt ce rassemblement a excité sa surveillance, et sa surveillance appelle toute votre attention.

Ce ministre qui abuse de la liberté du culte pour perpétuer le prestige du fanatisme dans

l'esprit des hommes foibles nous donne de vives inquiétudes que nous disposons dans votre sein.

En effet les 25, 26 et 27 décembre dernier, vieux style, son église où l'on ne voit ordinairement que les habitants du lieu, que l'habitude et le désœuvrement y rassemblent, étoit devenu le point de réunion de tout ce qui reste de prétendus fidèles dans un très vaste arrondissement, sans doute ce bon apôtre ne trouvoit pas assez de grandeur; assez de dignité dans son ministère pour en imposer aux sots et intimider les hommes courageux qui voudroient les éclairer, il a cru qu'il lui imprimerait un caractère de majesté, qu'il lui donnerait une consistance républicaine, en se faisant assister de deux magistrats du peuple revêtus de l'écharpe municipale comme si des fonctions sacerdotales apportoient quelque chose aux intérêts du peuple.

Citoyens représentans, la continuation de l'exercice de ce culte avec autant d'appareil est un abus dont la tolérance menace la liberté publique.

La Société républicaine des Sans-Culottes d'Etampes vous le dénonce et grâce à votre surveillance infatigable, il n'existe plus de Vendée, la Société vous redit encore cette vérité; si elle ralentissoit un instant la Société vous laisse à penser s'il ne seroit pas possible qu'il s'en établit une seconde. La Société est aussi informée que des prêtres qui ont abjuré, et même brûlé leurs lettres de prêtrise se font un jeu de parjurer, et reprennent hypocritement leurs fonctions. Cet abus lui a paru également devoir vous être dénoncé, elle vous le dénonce et vous conjure de rendre un décret qui assimile ces prêtres coupables aux prêtres réfractaires et parjures; frappez, il est temps, Citoyens représentans, toutes ces têtes criminelles, le peuple attend ce grand acte de justice nationale, et brûle de voir remplacer des ministres imposteurs, par des apôtres de la liberté qui enseignent une morale vraie et propagent les lumières de la raison, seule et unique religion des Français devenus libres.»

BARON-DELISLE (ex-présid.), DUCHÉ (secrét.).

Je demande, dit CLAUZEL, qu'il soit défendu, par un décret, à tout fonctionnaire de se présenter avec les signes qui leur sont donnés par la loi, à quelque cérémonie de culte que ce puisse être (1).

COUTURIER demande que ce prêtre soit traduit devant le tribunal révolutionnaire comme conspirateur.

LECOINTRE (de Versailles) croit que le meilleur moyen d'empêcher les prêtres de former des rassemblemens contre-révolutionnaires, c'est de ne plus les nourrir aux dépens du trésor public (2).

Mille voix ont bientôt couvert la sienne. La Convention lui retire la parole (3).

GOUPILLEAU se plaint de ce qu'on s'occupe de prêtres; il demande qu'il n'en soit plus question dans le sein de la Convention, et que les membres qui auront des propositions à faire sur les objets du culte, soient tenus de se retirer devers le comité de salut public (4).

(1) *Ann. patr.*, p. 1701.

(2) *J. Fr.*, n° 478.

(3) *Mess. soir*, n° 515.

(4) *J. Fr.*, n° 478; *J. Perlet*, p. 362.

(1) P.V., XXIX, 241. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *Mon.*, XIX, 216; *M.U.*, XXXV, 413; *Ann. patr.*, p. 1701; *J. Lois*, n° 474; *C. Eg.*, n° 515; *J. Fr.*, n° 478; *Audit. nat.*, n° 479; *J. Perlet*, p. 363; *J. Paris*, p. 1534.

(2) *Bⁱⁿ*, 25 niv. (2^e suppl¹).

(3) C 288, pl. 876, p. 6.

(4) P.V., XXIX, 242.

(5) AF^{II} 28, pl. 226, p. 65. Mention dans *J. Fr.*, n° 478; *Ann. patr.*, p. 1701.